

Spécialité Histoire-géographie, géopolitique
et sciences politiques (HGGSP)

Présentation

Pourquoi choisir la spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ? À qui s'adresse-t-elle ?

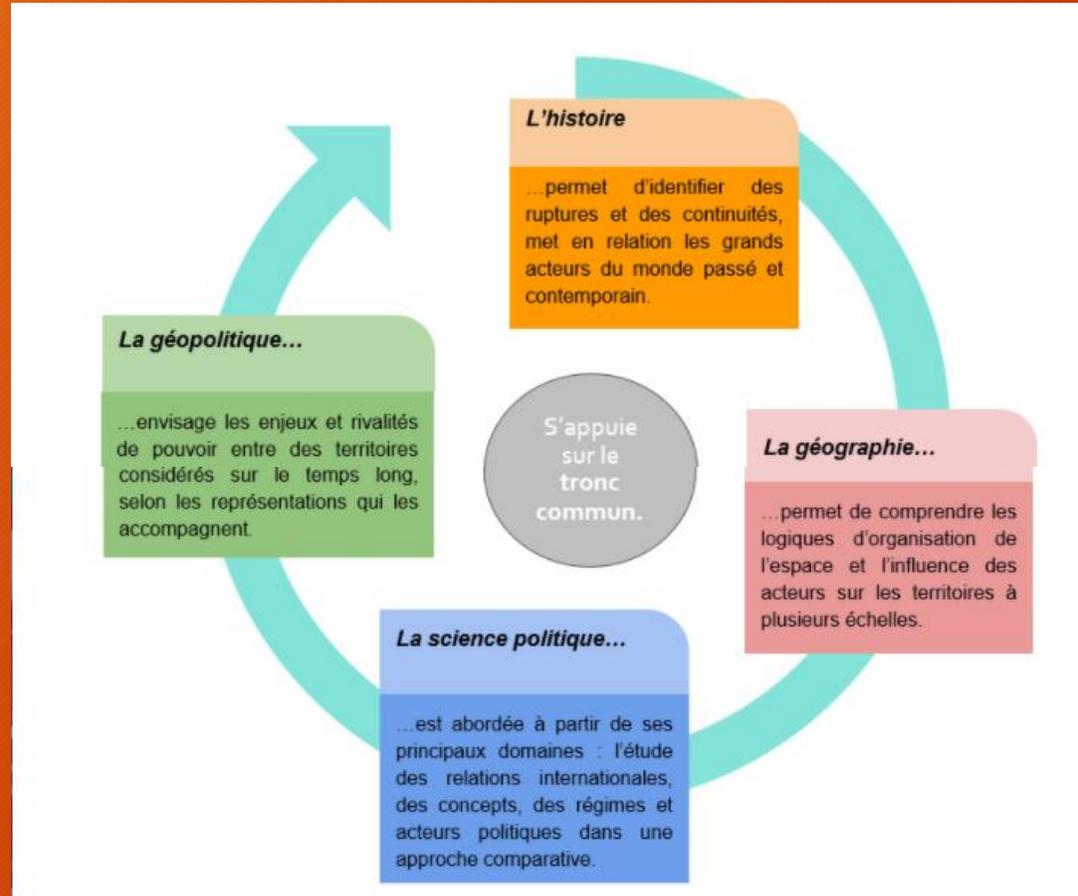
La spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) s'adresse aux élèves qui aiment comprendre le monde, suivre l'actualité et s'intéresser à la complexité des relations internationales.

C'est un enseignement basé sur des supports pédagogiques variés avec des thématiques particulièrement liées aux évolutions politiques, économiques, sociales et culturelles. C'est aussi l'occasion d'aller à la rencontre de l'altérité, de sociétés parfois lointaines, ce qui permet de décentrer un regard parfois trop franco centré.

Suivre l'HGGSP est enfin une bonne opportunité de développer son champ de réflexion et sa culture générale ! Ainsi, elle prépare bien à de nombreux concours valorisant et sélectionnant des candidats sur les compétences que nous travaillons.

Un avantage conséquent : une spécialité pluridisciplinaire

Pour analyser la complexité du monde, la spécialité HGGSP mobilise plusieurs points de vues, des méthodes et des concepts variés :



Une spécialité pluridisciplinaire qui prépare à la poursuite d'études dans de nombreux cursus :

- Université (histoire, géographie, sciences politiques, droit, sciences sociales ...)
- Classes préparatoires aux grandes écoles (scientifiques ou commerciales : CPGE, Ecole des Chartes, Ecole du Louvre...)
- Écoles de journalisme
- IEP (Instituts d'études politiques)
- Et plus généralement, toute filière nécessitant autonomie, capacité de réflexion et d'analyse, qualité de l'expression écrite ou orale, curiosité intellectuelle, maîtrise de l'actualité, culture générale (épreuve de concours d'entrée dans de nombreuses écoles).

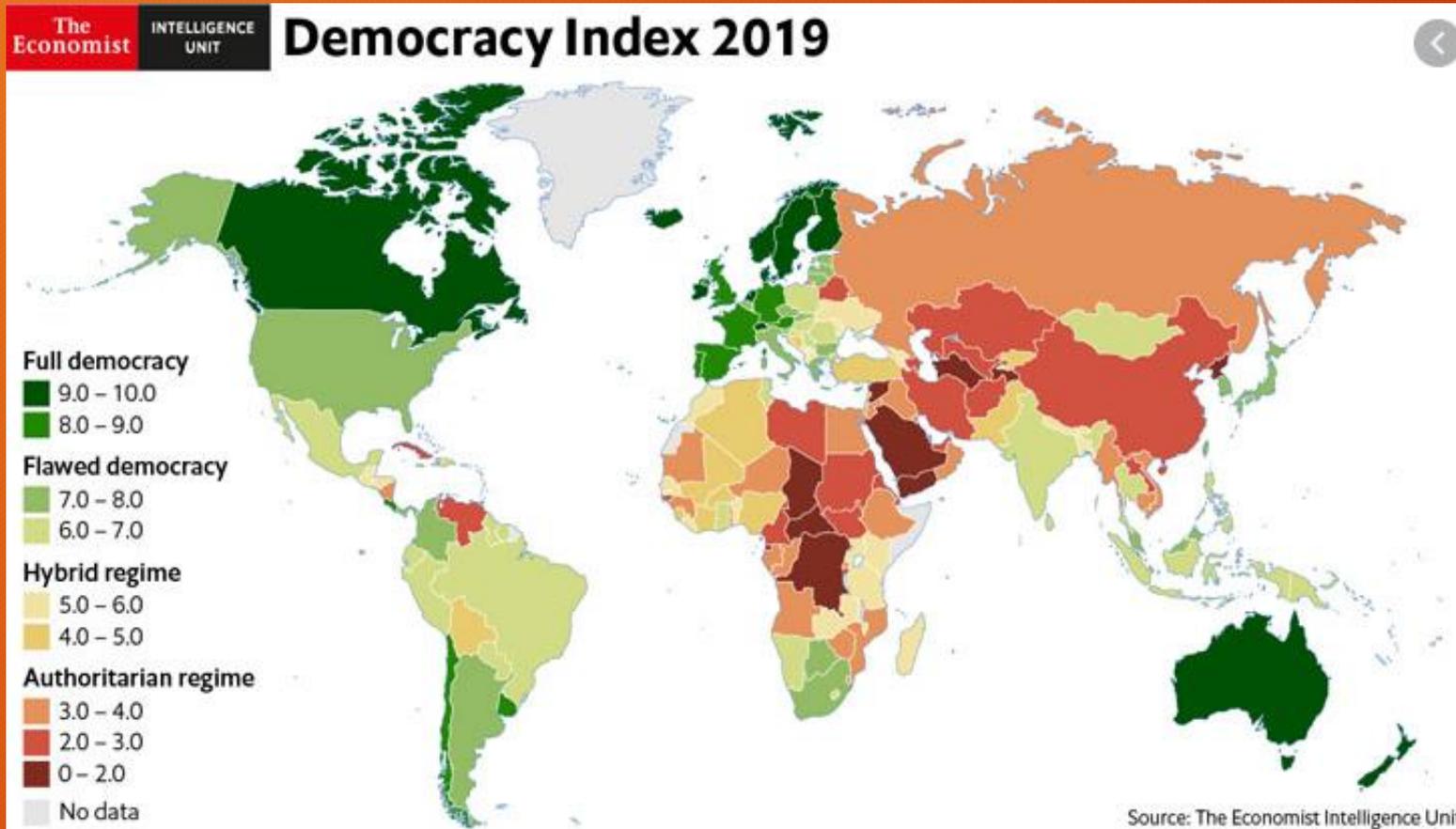
Elle offre de nombreux débouchés professionnels : métiers de l'enseignement et de la recherche ; du patrimoine (restaurateurs, conservateurs...) ; de la cartographie (IGN par ex) ; de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ; du livre et de l'édition ; des médias, du droit ...

Des méthodes spécifiques particulièrement utiles

- Se repérer, contextualiser ;
- Reasonner, justifier, argumenter (construire sa réflexion) ;
- Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive ;
- Construire son opinion, développer son esprit critique ;
- Se documenter et travailler de manière autonome, compétences fondamentales pour la réussite dans le supérieur ;
- S'exprimer à l'oral : l'enseignement de spécialité est un moment privilégié pour développer une expression orale construite et argumentée dans l'optique du grand oral.

Un programme articulé autour de 5 grands thèmes (à raison de 4 heures par semaine)

Thème 1 - Comprendre un régime politique : la démocratie



Thème 2 - Analyser les dynamiques des puissances internationales



Thème 3 - Etudier les divisions politiques : les frontières



Thème 5 - Analyser les relations entre les Etats et les religions

DÉCRYPTAGE
LES RELATIONS ÉTATS ET RELIGIONS AILLEURS DANS LE MONDE

États-Unis
Dès la naissance du pays, à la fin du XVIII^e siècle, les pères fondateurs, qui étaient souvent des personnes très croyantes, décident de séparer l'État et la religion. La Constitution de 1787 établit une distinction juridique nette entre les institutions civiles et les groupes religieux. S'ils prennent tous deux la forme séparatiste, les modèles français et américain diffèrent toutefois dans leurs objectifs de départ. La laïcité, dans sa version américaine, vise à **protéger le pluralisme confessionnel** et à empêcher l'établissement d'une religion officielle. Il s'agit donc de mettre les religions à l'abri de l'État. En France, c'est l'inverse : l'État, en devenant laïque, a cherché à se protéger des religions, surtout du catholicisme, et de leur empire supposé.

Mexique
« République catholique » à sa naissance, le Mexique est devenu laïque dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, avec la mise en place d'une **séparation stricte de l'État et de l'Église**. La révolution de 1910 conforte ce principe. Jusqu'en 1917, la Constitution ne reconnaissait pas la personnalité juridique de l'Église catholique et interdisait violemment ses activités. Le pays connaît régulièrement des péchés religieux, partagé entre une forte communauté catholique (un peu plus de 90 % de la population selon les estimations) et un État fermement attaché au principe de laïcité. Comme dans la plupart des pays latino-américains, l'Église catholique voit ces dernières années son influence décliner tandis que les protestants évangéliques connaissent une forte croissance.

Nigeria
La Constitution nigérienne dispose que le gouvernement ne doit adopter aucune religion comme religion d'État. L'article 38 de la Constitution : « garantit que chaque citoyen nigérien a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, y compris la liberté de changer de religion ou de conviction et la liberté de manifester et de propager sa croyance religieuse. » Au niveau fédéral, le Nigeria possède des juridictions laïques. Mais douze des trente-six États fédérés appliquent le charia (loi islamique). Les deux systèmes juridiques fonctionnent avec des problèmes récurrents de compatibilité. Parmi les 196 millions d'habitants du Nigeria, 50 % sont musulmans et 40 % sont chrétiens, dont environ 14 % de protestants ou évangéliques et 25 % de catholiques.

Turquie
La République turque a été fondée en 1923 par un général, Mustafa Kemal Atatürk, qui a créé un **État-nation laïque**, symbole de modernité. Dans ce pays où la population est majoritairement musulmane, l'organisation religieuse a alors été placée sous l'autorité du premier ministre, le charia a été abolie, les confréries religieuses ont été interdites et l'écriture ottomane a été abandonnée au profit de l'alphabet latin. Depuis 2003, c'est toutefois un dirigeant laïciste qui dirige le pays, Recep Tayyip Erdoğan. Conséquence : le port du voile dans les services publics et les établissements d'enseignement a été autorisé. Et les pressions politiques et sociales en faveur de l'observance de la pratique musulmane se sont renforcées. Mais les principes laïques de la Constitution n'ont pas été modifiés.

Russie
La Constitution fait de la Russie un État laïque qui garantit l'égalité devant la loi de toutes les confessions. Dans les faits, après avoir été réprimée par le pouvoir communiste au temps de l'URSS, l'Église orthodoxe occupe une place prépondérante et entretient des liens étroits avec le pouvoir. Depuis 2013, une loi punie « l'offense aux sentiments des croyants ». En 2020, pour la première fois, Dieu est mentionné dans la Constitution russe, qui rend hommage aux « ancêtres qui nous ont transmis leurs idées et la foi en Dieu ». L'État reconnaît comme « religions traditionnelles » de la Russie le bouddhisme, le judaïsme, l'islam et le christianisme orthodoxe oriental. Sept Russes sur dix se disent orthodoxes mais avec seulement 2 à 3 % de pratiquants réguliers.

Japon
« Aucune organisation religieuse ne doit bénéficier de privilèges de la part de l'État ni exercer une quelconque autorité politique. » L'article 20 de la Constitution japonaise d'après-guerre garantit la liberté de culte et établit le principe de séparation de la religion et de l'État. L'État japonais s'est désengagé des religions pour éviter que le shintoïsme ne redevenne la religion officielle, comme jusqu'en 1945. Par conséquent, l'État reconnaît comme religion tout ce qui prétend l'être. La société se caractérise par une forte symbiose entre bouddhisme et shintoïsme. D'après les statistiques officielles, parmi les 126 millions d'habitants, près de 100 millions se disent bouddhistes et... 85 millions shintoïstes. On peut en effet être les deux à la fois.

Iran
Depuis la Révolution de 1979, le régime iranien est une **république théocratique islamique**. Selon l'article 2 de la Constitution, Dieu (Allah) dirige le pays. « Dieu est en Iran une souveraineté absolue et préside à l'élaboration des lois », est-il écrit. C'est un haut dignitaire religieux, actuellement Ezzatollah Ab Khamenei, qui est le principal dirigeant. Des élections sont toutefois organisées pour désigner le président de la République et les députés du Parlement (le Majlis), ce qui leur donne une légitimité populaire. (L'Arabie saoudite connaît aussi une théocratie gouvernée selon la charia, mais le pouvoir politique y est exercé sous la forme d'une monarchie absolue.)

il y

Chaque thème
se décompose
de la même
manière avec :

Une introduction qui
pose les concepts et les
idées principales du
thème

Un axe 1 à dimension
plutôt historique, qui
inscrit les concepts dans
une perspective de
longue durée

Un axe 2 qui aborde
plutôt les aspects
géographiques,
géopolitiques...

Un objet conclusif pour
remobiliser les
connaissances,
compétences et concepts
acquis précédemment

Un exemple d'étude

Thème : analyser les dynamiques des puissances internationales

- Quelles sont les caractéristiques de la puissance aujourd'hui?
- Comment se manifeste la puissance à l'échelle internationale dans les champs diplomatique, militaire, économique et financier ?

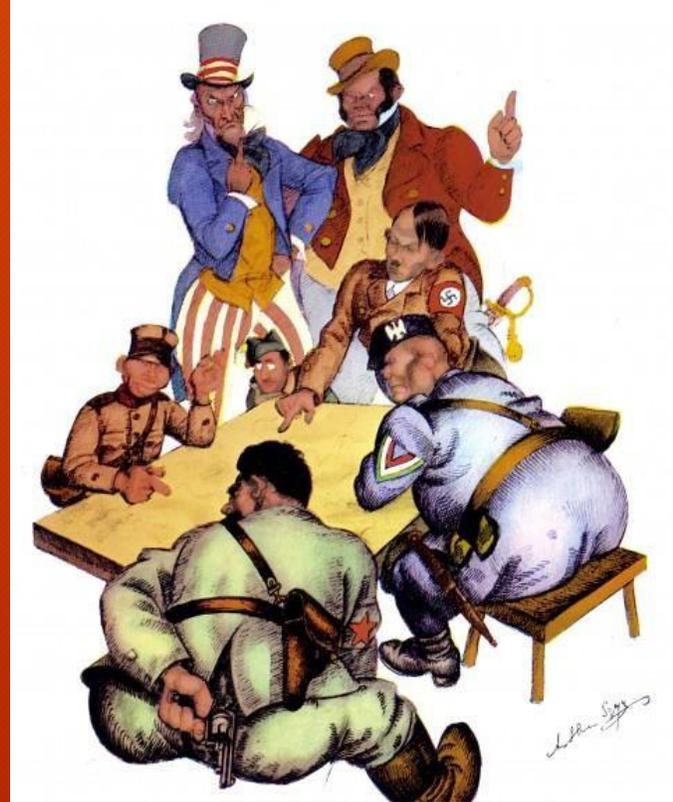
Axe 1 : Regard historique

Jalons : L'empire Ottoman, de l'essor au déclin / Une puissance en reconstruction, la Russie.

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance

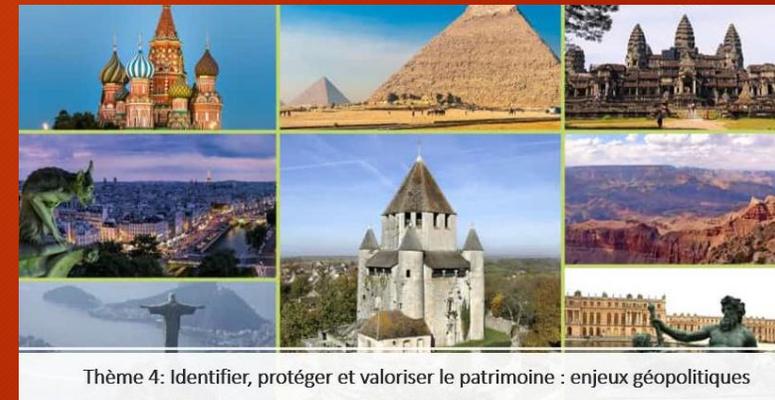
Jalons : L'enjeu de la langue dans les relations internationales / Les nouvelles technologies : puissance des géants numériques face aux Etats.

Travail conclusif : La puissance des Etats-Unis aujourd'hui.



En terminale,
6 nouveaux thèmes
(6 heures par semaine)
Coefficient 16

La spécialité peut être
renforcée par le choix de
l'option (facultative)
« Droit et grands enjeux du
monde contemporain »
avec laquelle elle est très
complémentaire



Le grand intérêt de cette matière « 4 en 1 » est son aspect transdisciplinaire : elle est riche et donne aux élèves de multiples clés de lecture du monde afin qu'ils puissent faire une analyse plus fine d'un monde globalisé de plus en plus complexe. La dimension citoyenne (française, européenne et mondiale), critique et rédactionnelle de cette spécialité est très forte. Elle permet également de développer d'importantes capacités de synthèse.

Chaque thème traité en HGGSP oblige les élèves à mobiliser des connaissances issues de chacune de ces quatre disciplines, toutes évidemment complémentaires. Elle est aussi ouverte à différentes disciplines, comme les spécialités sciences économiques et sociales (SES), Humanités, littérature et philosophie (HLP) ou l'histoire- géographie du tronc commun.

L'échelle mondiale est aujourd'hui centrale pour comprendre la géopolitique de notre planète et trouver des solutions afin de réguler une forme de « désordre mondial ». Ce sera un des grands enjeux du XXIème siècle. Ainsi, cette option vise à préparer les futurs adultes à ces questionnements.

Cette spécialité est donc très appréciée des élèves curieux, soucieux d'approfondir les problématiques et de s'ouvrir au monde avec des thématiques larges, mondiales et souvent originales.

Elle peut aussi être renforcée par le choix de l'option « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (option facultative de terminale) avec laquelle elle est très complémentaire.

vous poursuivez cette spécialité en terminale, elle fera l'objet d'un contrôle continu durant l'année et d'une épreuve terminale écrite de coefficient 16.